

Campagne nationale pour salaire minimum

Le 1er mai dernier, (Journée internationale des travailleurs et des travailleuses) le FDNS lançait une vaste campagne pour l'augmentation du salaire minimum.

Dans le cadre de cette campagne, il y aura une semaine nationale d'action qui se déroulera du 1er octobre au 7 octobre. Différentes actions sont prévues au programme, autant au niveau national que régional. Il y aura de nombreux points de presse, action de visibilité et lobbying politique.

Le FDNS demandera une rencontre avec le ministre du Travail, de l'Em-

ploi et de la Solidarité sociale. En région, Illusion-Emploi a sollicité une rencontre avec le député libéral de Sherbrooke et une rencontre avec le député adéquist de Johnson. Ce sont malheureusement les deux seuls partis représentés en Estrie.

Finalement, cette semaine devrait aussi servir à effectuer un blitz de pétitions dans différents milieux. Nous allons toutefois continuer à nous déplacer sur le terrain jusqu'à la date limite du 23 novembre pour recueillir le plus de signatures possible.

Le dépôt de la pétition doit se faire à

l'Assemblée nationale à la fin de la présente session parlementaire par des députés des différents partis et de plusieurs régions

La campagne nationale vise aussi à demander une révision du mode de calcul du taux du salaire minimum. Nous vous ferons part des résultats obtenus.

Nous espérons aussi trouver des bénévoles dès maintenant. Nous avons besoin de personnes pour se joindre à nous, lors de séances de pétitions. Si vous avez du temps, contactez-nous...

Sommaire

Campagne nationale salaire minimum	1
Notre retour à l'école	1
La main-d'œuvre étrangère...	2 et 4
À grand pas vers notre AGA	3
La norme du mois	3
Le membership, un axe prioritaire...	3
Coordonnées de l'organisme	4

Notre retour à l'école...

L'an passé nous avons présenté plus d'une vingtaine de formations sur la loi des normes du travail. Notre objectif est d'en présenter encore plus cette année.

À l'heure actuelle, tous les milieux jeunesse de l'Estrie ont reçu une lettre de présentation de nos formations.

Les maisons de jeunes ont commencé à répondre à l'appel. Du côté des écoles secondaires, nous avons trois écoles intéressées à nous rece-

voir. C'est un bon départ pour l'automne. Preuve que notre approche répond à un besoin, certains milieux nous ayant invité l'an passé, nous ont réinvité cette année.

Nous remercions Alexandre Lavallée pour son travail d'agent de formation. Il nous a quitté pour de nouveaux défis. Il travaille maintenant au Forum jeunesse Estrie en tant qu'agent de participation citoyenne. Nous lui souhaitons pleins de bonheurs...

Réflexion d'un membre

La main-d'œuvre étrangère...

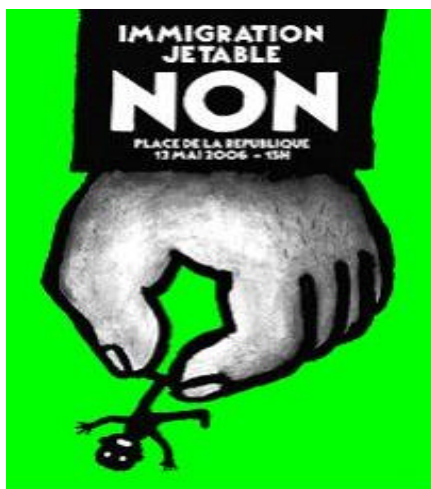
Le Québec est une des provinces canadiennes ayant le plus recours à la main-d'œuvre agricole étrangère par le biais de programme du gouvernement et autres (agence de recrutement).

Cette pratique remonte à 1966 avec l'introduction du Programme des travailleurs agricoles saisonniers (PTAS). Le PTAS permet l'embauche de personnes provenant du Mexique, d'Amérique Latine et des Caraïbes grâce à une entente entre ces pays et le Canada.

Depuis quelques années nous entendons parler des conditions déplorables de travail et de vie des travailleurs agricoles saisonniers migrants qui viennent travailler dans nos belles fermes du Québec. Plusieurs dénonciations ont été effectuées. Des recours ont été entrepris pour remédier à la situation. Il y a eu le dépôt d'une requête en accréditation syndicale. La réponse se fait toujours attendre après plus de 10 mois (normalement cela prend 60 jours...).

Il y a aussi le Programme des aides familiales résidentes (PAFR) qui permet l'embauche d'une travailleuse étrangère pour effectuer du travail de domestique avec obligation de résider chez l'employeur. Cette personne doit se qualifier pour obtenir le statut de résidente permanente.

Les conditions des aides familiales, provenant principalement des Philippines, ont aussi fait l'objet de dénonciations et plusieurs instances ont été interpellé. Amnesty Internationale est d'ailleurs intervenue dans ce dossier



Le Programme des travailleurs étrangers (PTE) accorde l'émission de visas de travail temporaires et permet aux employeurs canadiens de faire admettre rapidement des personnes provenant de l'étranger pour combler une pénurie de main-d'œuvre (en Alberta, des visas sont émis dans le secteur de la construction) Là aussi on parle de cas d'abus.

On constate que ces programmes se multiplient et que les secteurs: travail agricole, saisonnier et aide-domestique font place à de nouveaux secteurs; construction, pétrolier, hôtellerie, tourisme, soin à domicile, etc...

Que se cache-t-il derrière tout ça?

La migration économique semble devenir la norme pour contrer le vieillissement et le déclin de la population, mais à quel prix? Quel sera l'impact de la mobilité de la main-d'œuvre sur les conditions de travail et de vie de ces personnes et des travailleuses et travailleurs d'ici?

Lors du Forum social québécois, une série d'ateliers portait sur ce sujet. Il y a eu différents points de vue nous aidant à mieux comprendre toute la complexité de la migration, de l'immigration, des permis de travail... Il y a de multiples variables dans les conditions dans lesquels ces personnes travaillent, vivent ici et ont des droits reconnus ou non reconnus.

Que ce soit au niveau des différents statuts prévalant (travailleuses et travailleurs étrangers, temporaires, peu qualifiés, travailleuses résidentes, sans papier, etc.) ou au niveau législatif, politique ou social, comment faire nos interventions le plus judicieusement et humainement possible. Il y a un courant de xénophobie, de racisme ou de protectionnisme et nous devons rester vigilants sur de possibles dérapés, et/ou de substitution des emplois entraînant une éventuelle érosion des conditions en emploi.

Vie Associative

A grand pas vers notre AGA

Notre assemblée générale annuelle aura lieu le **dimanche 14 octobre prochain à 13h00**, à la Chaudronnée de l'Estrie au 470 rue Bowen Sud à Sherbrooke.

Nous allons précéder l'assemblée générale d'un brunch-discussion, dès 11h00, portant sur la question du travail migrant (voir article page 2). Ce dossier a été porté à notre attention par deux groupes de défense des droits qui siègent aux rencontres du Front de défense des non-syndiqués.

La Coalition d'appui aux travailleurs et travailleuses agricoles et l'Association des aides familiales du Québec ont développé, une expertise concernant la question du travail migrant. Nous avons appris beaucoup de ces groupes et nous suivons ce dossier avec intérêt. Il nous apparaît important de se questionner sur la réalité vécue par ces travailleuses et travailleurs. Nous devons aussi mieux comprendre la problématique que représente les différents statuts, le mode d'entrée au pays, l'application des lois et les droits reconnus à ces personnes.

Nous vous invitons à prendre part à ce brunch-discussion. Des discussions très intéressantes sont au menu.

La norme du mois octobre 2007

Uniforme ou vêtement particulier obligatoire!!!

Lorsqu'un employeur oblige le port d'un vêtement particulier, **il doit le fournir gratuitement au salariéE payéE au salaire minimum.**

Si un logo de votre établissement apparaît sur le vêtement, l'employeur doit alors fournir gratuitement ce vêtement à tous ses employéEs.

L'employeur ne peut exiger d'unE salariéE l'achat de vêtements ou d'accessoires dont il fait le commerce.



*L'application de l'article 85, sur le vêtement particulier peut varier selon les situations, appelez-nous pour obtenir de plus amples informations.

Le membership, un axe prioritaire...

L'assemblée générale annuelle est une excellente occasion de s'informer, s'exprimer, s'impliquer, et tant qu'à y être, pourquoi pas devenir membre...

Cette année, nous nous sommes fixés l'objectif d'augmenter significativement le nombre de nos membres. Au delà du soutien que nous leur apportons par le biais du service-conseil individuel, nous souhaitons que ces personnes se joignent à notre groupe et développent un sentiment d'appartenance favorisant la démocratie, la vie associative, la prise en charge collective.

Que ce soit en devenant membre, pour participer à nos activités, pour siéger à notre conseil d'administration ou pour assurer une participation et une mobilisation lors des activités d'autres groupes, nous souhaitons agrandir notre noyau de militants et de militantes. Cette année encore nous mettrons beaucoup d'énergie pour qu'Illusion Emploi soit présent sur la place publique, afin de mieux faire connaître nos services et nos revendications.

L'opinion d'Illusion-Emploi

Le travail migrant par Manon Brunelle

Front de défense des non-syndiqués

L'argumentaire sur le salaire minimum

Le 1er octobre débutera la semaine nationale pour l'augmentation du salaire minimum par une conférence de presse organisé par le Front de défense des non-syndiqués.

A cette conférence, deux membres du CoCo prendront la parole pour annoncer la semaine nationale et les actions qui auront lieu durant la semaine du 1er au 7 octobre.

Nous avons choisi le 1er octobre parce que durant de nombreuses années l'application de la hausse du salaire minimum avait lieu à cette date et non le 1er mai (Fête internationale des travailleurs et des travailleuses) comme c'est la cas depuis quelques années.

Les membres du FDNS ont décidé de demander des rencontres avec des ministres et députés et dans certains cas les députés de l'opposition ainsi que les vis-à-vis des ministres responsables de l'emploi et du travail.

Au moment de sortir le journal, il n'y a pas eu de confirmation sur des rencontres possible. Dans un cas (positif) comme dans l'autre (négatif), nous allons informer les journalistes

Date: 6 février 2007
Heure: 13h30 à 16h00
Lieu: 187, rue Laurier, salle Alphonse-Desjardins

Des travailleurs mexicains veulent se syndiquer

Nous avons déjà parlé des conditions déplorables de travail et de vie que vivent les travailleurs migrants saisonniers qui viennent travailler au Canada, par le biais du Programme des travailleurs agricoles saisonniers. Ce programme, qui date de 1966, n'a jamais été révisé...

Voilà que nous apprenions que la Commission des relations du travail traite de trois requêtes en accréditation syndicale déposées par des travailleurs agricoles saisonniers (avec l'aide des TUAC-FTQ) dans trois fermes du Québec, au grand désespoir des employeurs!!!

Il y a plus de 4 000 personnes qui sont à l'emploi des fermes du Québec et 20 000 au Canada annuellement.

Au début du programme, le Canada avait reçu 1 300 personnes. Ce nombre a augmenté considérablement dans les dernières années. Cette démarche auprès de la CRT est très importante pour le respect et la reconnaissance des droits de ces personnes qui demandent des améliorations de leurs conditions depuis des années, d'autant plus, que le gouvernement songe à ouvrir ce type de programme à d'autres secteurs.

Nouvelles... Nouvelles... sur l'emploi

ICTA ne fait pas l'unanimité...

Le nouveau programme fédéral «Initiative ciblée pour les travailleuses et les travailleurs âgés» de plus de 55 ans qui ont perdu leur emploi est loin de faire l'unanimité.

Ce projet pilote sera disponible uniquement dans des régions vulnérables où le taux de chômage est très élevé et dans les secteurs ciblés de la forêt, de la pêche et du textile (mais pas le meuble et le vêtement!).

Il ne sera d'aucun secours pour les personnes des régions métropolitaines de plus de 250 000 habitants, qui en seront explicitement exclues. Il ne s'agit pas non plus de soutien au revenu jusqu'à l'âge de la retraite, sur-tout pas!

On est loin d'un programme qui soit universel, accessible et sans discrimination dans toutes les régions et à tous les types d'industries.

Le gouvernement mettra sur pied des mesures de recyclage des travailleuses et des travailleurs pour se trouver rapidement un autre emploi.

Esclaves à domicile

Entre 20 000 et 40 000 femmes immigrantes travaillent au Québec comme aides familiales.

Environ 10% sont arrivées au Canada par la voie d'un programme fédéral. Les autres sont en situation illégale totalement vulnérables et victimes de surexploitation dans des conditions qui ressemblent à l'esclavagisme.

Il faut revoir notre législation ...

L'Association des aides familiales du Québec et Amnesty Internationale réclament du gouvernement des modifications à la loi afin que ces femmes puissent porter plainte en toute sécurité. Ottawa devrait aussi signer la convention pour les travailleurs migrants de l'ONU qui étend la protection des droits de l'homme à tous les travailleurs que leur situation soit régulière ou non...

Immigration sélective et emploi...

Le gouvernement a adopté, par décret, un nouveau règlement pour la sélection des personnes immigrantes.

Le gouvernement vise «une meilleure adéquation entre la sélection des candidats et les besoins exprimés par les employeurs» a mentionné la ministre de l'Immigration.

Une grille d'évaluation avec un système de points déterminera l'acceptation des personnes qui auront bientôt le privilège de pouvoir immigrer au Québec en fonction de leur diplôme.

Toutefois le diplôme ne sera pas le seul critère. On tiendra compte de la connaissance du français, le groupe d'âge et l'état de santé...

Le gouvernement estime que l'entrée en vigueur de ce nouveau règlement permettra de hausser le nombre de personnes immigrantes actives sur le marché de l'emploi. On ne peut en douter avec de pareilles critères qui visent davantage une élite ciblée qu'une approche humanitaire face à des demandes d'immigration....

L'immigration économique augmente

Dans le cadre d'un projet régional, l'Estrie investira près de 1 500 000 \$ pour améliorer l'intégration des personnes immigrantes et éliminer les obstacles au marché de l'emploi.

Cette stratégie interministérielle s'échelonne sur 3 ans et vise trois objectifs, soit une plus grande cohésion dans l'offre de service du gouverne-

ment et ses partenaires; une augmentation de l'intégration et de la rétention en emploi et la poursuite de la sensibilisation auprès des employeurs et des milieux de travail.

Cette initiative serait nécessaire afin d'améliorer l'intégration de nombre croissant de personnes immigrantes dans la région.

L'intégration dite économique, c'est-à-dire celle des travailleurs spécialisés augmentera considérablement, de l'avis de la ministre des Relations internationales qui a pris la parole lors du lancement officiel de ce beau projet régional.

Le projet est rendu possible en grande partie par la participation du Conseil régional des partenaires du marché du travail de l'Estrie.....

SPÉCIAL SANTÉ

Pour la Le résultat des dernières négociations du gouvernement et des médecins du Québec aura peut-être un impact sur une augmentation des départs dans les mois à venir.

Il y aurait plus de personnel infirmier au Québec

En effet, il y aurait près de 70 000 infirmiers et infirmières qui ont le droit de pratiquer au Québec. Le nombre ne cesse d'augmenter avec la venue de nouvelles recrues.

Même si le nombre est actuellement en hausse, les nombreux besoins auprès de la population le sont aussi en raison de multiples facteurs et il faudra augmenter le nombre d'effectif au cours des prochaines années.

Premières infirmières praticiennes spécialisées

Grâce à elles, on espère atteindre une plus grande efficacité dans le milieu hospitalier. D'autres sont présentement en formation.

Ces infirmières peuvent prescrire des médicaments et poser des diagnostics dans leur champ d'expertise.

Cette catégorie d'infirmières a été le fruit d'un long processus de négos avec le Collège de médecins qui ne voyait pas d'un très bon œil leur arrivée. Il y a déjà quelque temps que les États-Unis et l'Ontario ont de telles infirmières

Les médecins spécialistes du Québec ont retenu l'attention cet automne

En effet, cette saga aura tenue la population en haleine avec les attaques de part et d'autre, les menaces, les moyens de pression, la présence du Conseil des services essentiels qui a du intervenir dans le dossier, le recours à des tribunaux, et la possibilité d'un retrait partiel de la loi 37.

Nul doute que les enjeux sont de taille, mais la réponse ou l'attitude du gouvernement dans ce dossier est aussi primordiale pour bien d'autres.

La présidente de la CSN, Claudette Charbonneau, a parlé de monter un front si jamais le gouvernement Charest s'avise de lever la loi d'exception touchant les médecins spécialistes sans faire de même pour les autres salariés de l'État. *«Il ne peut y avoir, dans une société, deux poids deux mesures parce qu'il y a un petit nombre d'un côté et un demi-million de personnes de l'autre»* a-t-elle mentionné et elle a poursuivi en précisant qu'elle n'acceptera jamais que le gouvernement *«donne aux uns, en ignorant les besoins essentiels des autres»*

DERNIÈRE HEURE:

Les spécialistes ont conclu une trêve de leurs moyens de pressions avec le gouvernement et une entente pourrait être imminente. À quelles conditions???

Les déléguées de la FSSS

Les personnes syndiquées de la FSSS-CSN travaillant dans les établissements de santé et services sociaux bénéficieront finalement des mêmes conditions de travail que les autres employés du secteur public.

Une entente est intervenue entre le syndicat et le Conseil du trésor, des mois après l'adoption de la loi spéciale.

Quelques semaines avant l'imposition de cette loi spéciale, des ententes étaient intervenues entre la Fédération et le gouvernement.

Les quelques 100 500 membres avaient acceptés des conditions de travail moins généreuses que celles obtenues par les autres employés de l'État.

Devant cet état de fait, la présidente de la CSN avait demandé, en vain, que l'équité soit rétablie pour tous ses membres et les autres employés du secteur public, au nom de la justice.

Le syndicat aura finalement obtenu gain de cause dans ce dossier dans cette bataille.

Suite page 2

Depuis quelques années, plusieurs groupes se penchent sur la situation en tentant d'apporter des correctifs. L'émergence d'une coalition de groupes communautaires, syndicats et ONG de défense des droits de travailleurs représente un premier pas dans la bonne voie.

Toutefois, on sent une certaine complaisance des instances concernées à ne pas vouloir faire avancer les choses. D'ailleurs, le Canada a refusé de ratifier la Convention adopté par l'ONU en 1990 sur la

protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille qui visait la protection particulière des droits humains d'un groupe particulièrement vulnérable en prétextant que cela contrevenait à des traités déjà existants.

Illusion-Emploi organisera un brunch-discussion qui portera sur cette réalité avec deux invitées provenant du Comité des travailleurs et des travailleurs agricoles (travailleurs saisonniers migrants)

et de l'Association des aides familiales du Québec (aide-domestiques).

Le Brunch-discussion aura lieu le **dimanche 14 octobre 2007 à 11h00 à la Chaudronnée de l'Estrie, 470 rue Bowen sud** à Sherbrooke pour la somme de 10,00 \$ pour les non-membres et c'est gratuit pour les membres.

Bienvenue à toutes et à tous !!!



Un Groupe de défense et de promotion des droits des travailleurs et des travailleuses non-syndiqués

Pour nous rejoindre :

187 rue Laurier #216

Sherbrooke, Qc

J1H 4Z4

819 569-9993

illusion@aide-internet.org

Même emploi, mêmes conditions,
mêmes droits, même protection !

Vous avez des questions concernant:

- ☞ **les normes du travail**
- ☞ **le harcèlement psychologique**
- ☞ **un congédiement qui vous paraît injuste**
- ☞ **les procédures pour déposer une plainte**
- ☞ **vos droits, recours et protection**

Vous aimeriez vous impliquer

- ☞ **Devenez membre**
- ☞ **Participez aux activités, aux comités, au C.A**

Contactez-nous sans tarder